



Commune d'Oiselay-et-Grachaux

Compte rendu du conseil municipal du 25 Avril 2024

Conseillers municipaux présents : René Gruhier, Michel Maschino, Lucie Baudier, François Carquigny, Mylène Griset-Mesnier, Carlos Madeira Branco, Germain Bilat.

Conseillers excusés : Julien Olivier (donne pouvoir à Lucie BAUDIER), Marie-Josée Pialat (donne pouvoir à René Gruhier).

Secrétaire de séance : Lucie Baudier

Madame le Maire déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

1) Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Lors du conseil municipal de Décembre 2023, a été abordée la mise en place de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat aux agents de la collectivité : accord de principe de tous les conseillers présents.

Suite à saisine du Comité Social Territorial du CDG70, le 02/04/2024 et avis favorable de celui-ci, le versement se fera sur le salaire de juin 2024.

Le taux maximum de versement est validé, soit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Plafond réglementaire	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	800 €

Prime proratisée au nombre d'heures des contrats	
Secrétaire de Mairie	411.43 € brut
Agent technique et gestionnaire de l'agence postale	342.86 € + 80.00 € = 422.86 € brut
Agent technique	33.10 € brut
Total	867.39 €

Le Conseil municipal acte, à l'unanimité, la mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle telle qu'elle avait été soumise au CST et dont les montants sont indiqués ci-dessus.

2) Mission de Maîtrise d'Œuvre – travaux d'aménagement Chemin Neuf

Dans le cadre de la rénovation du chemin neuf, il est proposé de faire appel à un maître d'œuvre : LOLLIER Ingénierie (ex : BETP).

Remarque émise en Conseil : une vigilance devra être apportée sur la hauteur des trottoirs au niveau de l'entrée des habitations lors des travaux.

Relevé et plan topographique et Mission de Maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'aménagements de voirie communale et réseaux d'eaux pluviales (Rue du Chemin Neuf)

N°	Intitulé	%	Jours	Prix Unitaire	Total HT
MISSION COMPLEMENTAIRE TOPOGRAPHIE					
0	Relevé au GPS et plan topographique format pdf et papier	24,00%	3	700,00 €	2 100,00 €
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE					
1 CONCEPTION					
1.1	Avant projet qui comprend : le plan et le chiffrage AVP et 1 réunion en mairie pour présentation	16,00%	2	700,00 €	1 400,00 €
1.2	Projet qui comprend : le plan et le chiffrage PRO et 1 réunion en mairie pour présentation	16,00%	2	700,00 €	1 400,00 €
1.3	Assistance aux contrats de travaux qui comprend : l'établissement des D.C.E. avec 1 réunion en mairie pour l'ouverture des plis et 1 réunion en mairie pour présenter le rapport d'analyse des offres	12,00%	1,5	700,00 €	1 050,00 €
2 EXECUTION					
2.1	Visa : Examen de la conformité au projet des études de l'entrepreneur	4,00%	0,5	700,00 €	350,00 €
2.2	Direction de l'exécution des travaux qui comprend : 1 réunion préparatoire et le compte rendu 1 mois avant le début des travaux, 1 réunion de chantier hebdomadaire pendant les travaux et le compte rendu ainsi que le suivi administratif et financier	24,00%	3	700,00 €	2 100,00 €
2.3	Assistance aux opérations de réception qui comprend : 1 réunion pour procéder aux Opérations Préalables à la Réception (OPR)	4,00%	0,5	700,00 €	350,00 €
Montant total HT					8 750,00 €
TVA 20%					1 750,00 €
Montant total TTC					10 500,00 €
<p>Prix forfaitaires définitifs de base mission de maîtrise d'oeuvre de 6 650,00€ ht pour un montant des travaux compris entre 40 000€HT et 100 000€HT sur chiffrage estimatif AVP par MOE Lollier Ingénierie Dijon</p> <p>Prix forfaitaires définitifs mission de maîtrise d'oeuvre recalculé avec un pourcentage de 6,65% sur montant des travaux supérieurs à 100 000€HT sur chiffrage estimatif AVP MOE Lollier Ingénierie Dijon</p> <p>Jours supplémentaires si besoin : Le montant de cette prestation s'éleva à 700€ HT par jours supplémentaires.</p> <p>Devis valable 90 jours à compter de la date d'envoi, condition de règlement : 30 jours date de réception de facture, par virement.</p>					

Le Conseil municipal propose de demander d'autres devis avant de se prononcer

3) Avantages Jeunes 2024-2025

Les bureaux d'information jeunes du Val de Gray et de Besançon proposent une vente de cartes avantage jeunes via les communes.

L'achat de la carte est de 10 € (= N-1) sans réduction de la part de la commune à la revente.

Si une réduction est effectuée par la commune lors de la revente, l'achat de la carte passe à 9€.

La vente des cartes à tarifs réduits est réservée aux bénéficiaires qui résident à Oiselay-et-Grachaux.

Le Conseil municipal délibère, à l'unanimité, en faveur d'une vente de la carte à 5 € (soit 4€ de prise en charge par la commune) et de proposer 2 éditions : Haute-Saône et Besançon/Haut-Doubs.

Un même bénéficiaire aura la possibilité d'acquérir les 2 éditions

4) Proposition vente parcelle

L'ACCA propose à la commune, par un courrier en date du 18 avril 2024, d'acquérir la parcelle sur laquelle il est prévu d'établir une convention de mise à disposition pour l'installation de la cabane de chasse.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que la Commune de Oiselay-et-Grachaux reste propriétaire de la parcelle mise à disposition de l'ACCA.

Points divers n'appelant pas délibération

• Bail parcelle ZP 26

La parcelle ZP36 (Hameau de Grachaux) est actuellement libre de tout locataire. Madame Aurélie LANGARD s'est adressée à la mairie car elle souhaite étudier la possibilité de prendre cette parcelle en location. Un accord de principe est émis par le conseil municipal.

• Offre tickets piscine

Il est proposé au conseil de mener une action en faveur des jeunes du village de - 18 ans (nés en 2006 et après) en leur offrant 2 entrées valables pour les piscines de Chau-La-Lotière et Rioz.

Les tarifs sont les suivants :

- ✚ Enfant de 4 ans à 14 ans → 2,00 €
- ✚ Enfant de + de 14 ans / Adulte → 3,50 €
- ✚ Les places seront nominatives
- ✚ Ne seraient facturées par la CCPR que les places utilisées.

Un accord de principe est émis par le conseil municipal.

-Organisation 8 Mai

- 11h30 : cérémonie
- Apéritif offert par la mairie
- Remise de 2 grades, d'une distinction et d'un diplôme aux pompiers du centre de première intervention
- Repas organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers par la suite

-Rapport d'enquête chemins ruraux

- Avis favorable émis par le commissaire enquêteur avec une recommandation sur le calcul de la taxe sur les parcelles de moins d'1 hectare et sur l'intégration du chemin présent sur la parcelle ZP 15.

-Organisation élections européennes dimanche 9 juin – 1 seul tour

- Horaires du scrutin : 8h00 à 18h00



Le Maire,
Christelle CUENOT